



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 29 Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

La loi du 4 août 2014 renforce la loi SAUVADET de 2012 par la prescription, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

En conséquence, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a établi son rapport annuel sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Le document est structuré en trois parties : Le rappel de la réglementation, les politiques publiques menées sur le territoire en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes et les perspectives de pistes de travail et enfin la politique des ressources humaines de la collectivité ainsi que les perspectives et les pistes de travail à venir.

Rappel des textes :

La loi SAUVADET de 2012 prévoit l'obligation de présenter un rapport annuel sur les mesures prises en faveur de l'égalité entre les Femmes et les Hommes. Ce rapport doit être présenté en comité social territorial.

La loi du 4 août 2014, article 61 et article L.2311-1-2 prévoit le renforcement des mesures pour lutter contre l'inégalité entre les Femmes et les Hommes.

Les actions portées par la collectivité s'articulent principalement autour de projets structurants, de temps forts et d'actions soutenues dans le cadre de la Politique de la Ville par le Gip-Développement Social Urbain, du Contrat de Lutte contre les violences intrafamiliales porté par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et du Plan de Lutte Contre les Discriminations.

La collectivité structure également un réseau interne de référents égalité femmes-hommes. Créé en 2019 pour faciliter les échanges d'information sur les actions de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes menées par les directions. Ce réseau a vocation à diffuser au sein de la Ville de Pau, de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et du CCAS de Pau les enjeux liés à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le rapport développe par ailleurs la situation de la collectivité en matière de ressources humaines. Il est important de souligner que la collectivité affirme et renforce ses engagements pour la lutte contre les discriminations de tous genres. Elle poursuivra sa volonté de proscrire toute ségrégation dont le sexisme par des actions objectives et informatives afin de renforcer l'égalité de traitement pour tous dont l'égalité entre les femmes et les hommes

délibéré page suivante

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 15 novembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver le rapport sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes ci-joint.

Le conseil communautaire approuve le rapport sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU